



# INFORMATION AUX PARENTS 2024-2025

2e année

Centre  
de services scolaire  
de la Rivière-du-Nord  
Québec

## LA COMMUNICATION ÉCOLE-MAISON

La communication entre l'école et la maison est un outil essentiel à la réussite scolaire de votre enfant. Ce feuillet se veut un outil d'information afin que vous soyez renseignés sur les principales évaluations qui auront lieu tout au long de l'année et les moments d'évaluation prévus.

	Date de remise	Valeur
1 <sup>re</sup> communication	Au plus tard le 15 octobre 2024	
1 <sup>er</sup> bulletin  29 août au 10 novembre 2025	Au plus tard le 20 novembre 2024	20% du résultat final de l'année.
2 <sup>e</sup> bulletin  11 novembre 2025 au 27 février 2026	Au plus tard le 14 mars 2025	20% du résultat final de l'année.
3 <sup>e</sup> bulletin  10 mars 2026 au 19 juin 2026	Au plus tard le 10 juillet 2025	60% du résultat final de l'année.

La note finale au bulletin est une combinaison de notes et d'observations recueillies en cours et en fin d'étape.

**En cours d'étape**, la nature d'une évaluation peut correspondre à : un travail en classe, une situation d'évaluation, une dictée, un entretien tête à tête, un atelier, une évaluation en lien avec le matériel pédagogique utilisé, etc.

Compétences disciplinaires et non disciplinaires		1 <sup>re</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape	Dates des épreuves obligatoires de fin d'année
Français	Lire	X	X	X	
	Écrire		X	X	
	Communiquer		X	X	
Mathématique	Résoudre une situation-problème		X	X	
	Raisonner	X	X	X	
Anglais	Comprendre des textes lus et entendus	X	X	X	
	Communiquer		X	X	
Culture et Citoyenneté québécoise			X	X	
Art Dramatique	Inventer	X	X	X	
	Interpréter	X	X	X	
	Apprécier		X	X	
Arts plastique		X	X	X	
Éducation physique et à la santé		X	X	X	
Compétence non-disciplinaire : organiser son travail				X	Un commentaire apparaîtra au bulletin.

Les épreuves de fin d'année sont obligatoires et relèvent du MEQ ou du CSSRDN. Les écoles les font passer aux élèves dans des conditions uniformes et à une date ou période retenue selon un horaire officiel.

**À moins d'autorisation ou d'une raison jugée valable par la direction d'école, votre enfant doit être présent lors de la passation des épreuves obligatoires** ministrielles ou du centre de service scolaire. Il peut obtenir la note de 0 s'il s'absente sans motif valable. Il est à noter que les voyages ne sont pas des raisons valables de s'absenter.